

cours d'un fleuve, par la multiplication des entraves à sa libre allure, mais alors il ne faut pas confondre les résultats avec ceux que produirait la configuration du sol, et les exemples à l'appui de ces considérations ne nous manqueront pas. Le Rhône, ainsi que nous le rappellerons en détail dans la seconde partie de notre travail, se jettait, autrefois, directement dans la Saône, au travers de quelques parties de l'emplacement actuel de la ville ; il tendait donc à longer les escarpements de St-Irénée, des Etroits et des Fontanières, lorsque l'établissement de nos quais, et surtout celui de la chaussée de Perrache, ont modifié son cours au point de le porter à entamer la berge de la Vitrinerie, où il a fallu le contenir par une digue opposée ; c'est encore ainsi qu'il est constaté maintenant par une série d'observations que les nombreux moulins à nef qui ont été imprudemment établis, sur la rive droite, en amont de la ville, dans les courants principaux, produisent des remous, et, par suite, des ensablements qui obligent finalement le fil de l'eau à dévier de sa direction normale ; et d'ailleurs, sous ce rapport, tout le monde a pu se convaincre récemment de l'énergie des causes les plus minimes en apparence, puisque quelques pilotis, destinés à amarrer les bateaux des Bains du Rhône, ont, malgré leur espacement de près d'un mètre, occasionné, au bout de quelques semaines, des dépôts de graviers tels que le bâtiment ne flottant plus, il a fallu procéder immédiatement à leur arrachement.

Quelle que soit cependant l'intensité des causes que nous venons de mentionner, il est facile de s'assurer de leur faible portée, en comparant entre elles deux cartes cadastrales conservées dans les archives de l'Hôtel-Dieu, dont l'une date de plus d'un siècle, et dont l'autre est récente.